



CTP du 21 février : Un CTP d'une extrême importance.

Au 1^{er} février, les prix des produits de base de l'alimentation ont augmenté de 6,3% Et c'est sans compter l'augmentation des autres prix (gaz, électricité, essence, timbres postes, transports en commun...).

Le syndicat CGT du CNFPT revendique une prime exceptionnelle de 1.000 euros par agent.

Une prime exceptionnelle de 1 000 euros : est-ce exagéré ?

Faut-il rappeler que les actionnaires du CAC 40 ont touché 41 milliards d'euros de dividendes, que le multimilliardaire Bernard Arnault a touché en une seule journée 4.3 milliards d'euros, que le CNFPT a dégagé 35 millions d'euros d'excédent en 2018, que des communes bien plus modestes que le CNFPT ont versé une prime exceptionnelle à leurs agents, que le point d'indice est gelé depuis 8 ans?

Oui, Bernard Arnault a touché 4.3 milliards d'euros en une seule journée...alors qui peut considérer qu'une prime exceptionnelle annuelle de 1.000 euros pour chaque agent du CNFPT, ce serait exagéré ?

Alerte : c'est par ordonnances que le gouvernement veut détruire le CNFPT et les droits des agents

L'article 20 du projet de loi sur la fonction publique prévoit la transformation du CNFPT par voie d'ordonnances. C'est bien évidemment sur la base des préconisations du rapport parlementaire que seraient rédigées les ordonnances concernant le CNFPT.

Le projet de loi Fonction Publique et le rapport parlementaire sont donc liés et imbriqués.

La transformation du CNFPT en EPIC, ce serait la fin du statut de fonctionnaire territorial pour les agents de l'établissement :

- La fin du régime de retraite avec 75% du salaire sur les 6 derniers mois donc un effondrement des pensions
- La fin de tout déroulement de carrière, y compris les avancements d'échelon
- La remise en cause de tous les droits acquis des agents du CNFPT : temps de travail : deux semaines de congés en moins ; le COS ; la prime de fin d'année...
- L'organisation de mobilité forcée

A propos de ce projet de loi sur la fonction publique et de ses conséquences sur le CNFPT, le président F. Deluga a déclaré être à la disposition du gouvernement, de chaque député et sénateur, du rapporteur du projet de loi pour expliquer la position du CNFPT.

Que peut-on attendre du rapporteur du projet de loi, Mme Emilie Chalas (pourtant fonctionnaire territoriale !) qui affiche un mépris et injures vis-à-vis des organisations représentatives du personnel que sont les syndicats lorsqu'elle déclare « *Ca suffit l'opacité et les passe-droits. Nous aurons le courage de percuter le mode de fonctionnement des syndicats* ».

L'opacité et les passe-droits ? De la part d'une représentante du gouvernement Macron empêtré dans toutes ses affaires? De qui se moque-t-on ?

Il n'y a rien à attendre de ce gouvernement anti-fonctionnaire. Il n'y a rien à négocier avec ce gouvernement qui veut la peau du CNFPT, de ses agents et du service public de la formation professionnelle.

La seule exigence, c'est le retrait du projet de loi fonction publique, l'abandon du rapport parlementaire et de toutes ses préconisations.

En lien avec les autres organisations syndicales de l'établissement, le syndicat CGT du CNFPT entend engager toute initiative pour la défense du droit des agents à conserver leur statut de fonctionnaire territorial.

Complément de l'offre 2019 : une situation d'urgence pour nos collègues.

Nous avons été entendus par la directrice générale. Le sera-t-elle par les directions de structure ?

L'ensemble des organisations syndicales a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique les conséquences des consignes nationales de fin janvier sur les compléments de l'offre 2019.

Toutes les organisations syndicales ont exprimé leurs vives inquiétudes des conséquences sur la santé des agents et la qualité du service public provoquées par ces consignes nationales tombées d'en haut.

Le débat a duré plus de deux heures.

La directrice générale adjointe en charge de la formation a rappelé que ce complément d'offre devait être fait « en fonction des capacités à faire des structures » : c'est-à-dire de la charge d'activité des agents.

La directrice générale a été particulièrement attentive aux préoccupations exprimées par les représentants du personnel et a indiqué qu'elle allait adresser un mail à l'ensemble des directions locales pour préciser la demande.

Un séminaire national de direction est prévu le 15 mars.

En lien avec les autres organisations syndicales, le syndicat CGT du CNFPT sera particulièrement attentif au calendrier et au volume des demandes de complément d'offre pour que nos collègues ne soient pas mis plus en difficulté qu'ils ne le sont déjà.

Programmation au fil de l'eau, mutualisations INSET-Délégations régionales

Deux autres points ont été mis à l'ordre du jour à la demande de l'ensemble des organisations syndicales.

La direction générale s'est engagée à ce que la programmation au fil de l'eau soit reportée au plus tôt à 2021.

Elle a prévu la mise en place d'un groupe de travail avec les organisations représentatives du personnel pour évoquer ces questions.

Le syndicat CGT du CNFPT entend être particulièrement vigilant sur les évolutions en cours.

Un débat rapide a eu lieu sur les mutualisations.

La direction générale a souligné avec force que concernant l'INSET de Nancy, la directrice n'était là que de manière intérimaire et qu'aucune mutualisation n'était en cours.

Nous reviendrons sur la situation des autres mutualisations.

Paris, le 22 février 2019